

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX 29 AVRIL 2010

Convocation et Affichage : 23 avril 2010

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. GAILLARD Michel – M. TOURNIER Hervé - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien - M. GURET Gérard - M. NEYRET Matthieu - Mme GIROUD Patricia -
Excusé : Michel TOURNIER

Présidente : Mireille MORNAY – Secrétaire de séance : M. NEYRET Matthieu

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu de conseil du vendredi 26 mars 2010.

Les investissements 2010 sont rappelés :

- Le remplacement du gros matériel : tracteur, épareuse, camion
- La desserte forestière de la Pie Fabert
- Le PLU
- la signalétique (noms de rues et numérotation des maisons)
- le site Internet
- Voirie et assainissement en haut de Chevignat
- Les travaux à la salle des fêtes et dans la salle des mariages et des associations
- La maîtrise d'œuvre pour la réfection de la traversée de Roissiat (réseaux et voirie)
- Le plan de mise en accessibilité de voirie
- L'étude de la réfection du bâtiment de la mairie
- La construction d'un abri bus à Courmangoux.

2. Présentation du Schéma Directeur d'Assainissement

Le bureau d'études SEDic a réalisé et présenté les phases 1, 2 et 3 de l'étude de mise à jour du schéma général d'assainissement, subventionnée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau (50%). L'objectif est de faire le diagnostic du système d'assainissement (réseaux, lagunes) et de permettre l'établissement d'un programme de travaux hiérarchisé et exhaustif pour la mise en conformité.

La Phase 1 présente l'état des lieux et la description des ouvrages.

La Phase 2 constitue le diagnostic du système d'assainissement, comportant :

- ⇒ La réalisation de mesures de débit en continu sur les trois collecteurs arrivant aux lagunes (Courmangoux chef-lieu en réseau séparatif, Chevignat majoritairement en réseau unitaire avec des secteurs en séparatifs sur les lotissements, Roissiat / La Courbatière en réseau unitaire)
- ⇒ Le réseau du chef-lieu fonctionne très correctement en séparatif suite aux travaux réalisés dans le bourg
- ⇒ Le réseau de Chevignat draine 90% d'eaux claires pour 10% d'eaux usées
- ⇒ Le réseau de Roissiat/La Courbatière draine 80% d'eaux claires pour 20% d'eaux usées
- ⇒ Il faut donc définir un programme ciblé permettant l'élimination des eaux claires « permanentes » (infiltrations, fontaines, drains,...) et envisager des mises en réseaux séparatifs lorsque des travaux sont de toute façon nécessaires car les canalisations sont en mauvais état.

La réalisation de prélèvements 24h en entrée et sortie de lagunes de manière à déterminer les charges collectées et le niveau de traitement atteint :

- ⇒ Les concentrations en entrée de lagune sont très faibles du fait de la dilution par les eaux claires, ce qui perturbe le fonctionnement des lagunes. De plus par temps de pluie, une très forte proportion de l'eau usée est déversée en amont des lagunes par les déversoirs d'orage. Sur le réseau de Roissiat/La Courbatière, un rejet direct au fossé a été identifié pour une antenne d'environ 40 habitations, du fait d'un dysfonctionnement du réseau à remédier.

La réalisation d'inspections télévisées sur certaines canalisations concernées par des aménagements de voirie à court terme :

- ⇒ Les inspections réalisées ont notamment indiqué le très mauvais état des réseaux sous RD52 dans la traversée de Roissiat (deux réseaux unitaires) et de Chevignat (un réseau unitaire) : fissures structurelles en voûte avec risque d'effondrement.

La Phase 3 propose un programme de travaux comportant :

- la suppression des rejets directs observés
- l'élimination des eaux claires plus ou moins localisées à Chevignat

- des extensions ponctuelles de réseaux d'eaux pluviales (Roissiat) ou eaux usées (Chevignat) pour détourner des eaux pluviales des réseaux unitaires
- le renouvellement des réseaux en très mauvais état avec la mise en place de réseaux séparatifs neufs
- à terme, le remplacement des lagunes, saturées, par des stations de type filtres plantés de roseaux, qui pourraient être implantées sur les mêmes sites.

Ce programme de travaux se veut exhaustif à la demande de la commune et des financeurs potentiels (Conseil Général, Agence de l'Eau, région via le contrat de rivière) de manière à avoir une vision à long terme et surtout pouvoir réaliser les choix de travaux les plus efficaces à moindre coût pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement.

Le montant total des travaux présenté (1 200 000 € environ selon les différents scénarios) dépasse largement les capacités financières de la commune et la finalisation du schéma directeur nécessite maintenant :

- De faire les choix techniques et économiques correspondant aux objectifs de mise en conformité avec le meilleur ratio coût / efficacité, ceci en restant dans les capacités financières de la commune et en établissant un échéancier à moyen terme (prospective à faire sur les budgets M14 et M49)
- De détailler le financement avec les aides potentielles de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional

3. PROSPECTIVES FINANCES MUNICIPALES

Nous avons décidé de procéder à une prospective la plus exhaustive possible pour savoir si les investissements souhaités en 2011 par la commission voirie assainissement étaient réalisables.

Les prévisions ont été calculées en suivant la méthode « Novances » sans tenir compte des divers reports des restes à réaliser mais en prenant en compte le fonds de roulement.

Voici les investissements retenus :

- Budget M14 : Travaux eaux pluviales à Roissiat 125 000 € TTC
Travaux voirie et dépenses imprévues à Roissiat 60 000 € TTC
- Budget M49 : Travaux eaux usées à Roissiat 100 000 € TTC (à déduire subvention de 19 000 €)

Voici les emprunts nécessaires :

- Budget M14 : 100 000 € sur 40 ans au taux de 4,5 % (eaux pluviales)
60 000 € sur 20 ans au taux de 4,5 % (voirie)
- Budget M49 : 80 000 € sur 40 ans au taux de 4,5 % (eaux usées)

Les investissements souhaités au budget M14 ne pourraient se financer qu'avec une augmentation significative de la CAF (capacité d'autofinancement brute).

Deux leviers permettraient de l'augmenter : la diminution des dépenses ou l'augmentation des recettes.

Les choix récents du conseil municipal n'autorisant plus aucune action sur les dépenses, seule une augmentation importante des recettes assurerait le financement des opérations envisagées.

Paradoxalement, les investissements prévus au budget M49 pourraient se réaliser plus facilement sans pénaliser, à moyen terme, d'autres projets d'investissement.

Le conseil décide de revoir à la baisse les investissements prévus au budget M14.

4. DELIBERATIONS

- **ETUDE DE LA TRAVERSE DE ROISSIAT : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE SANS FORMALITE PREALABLE avec la Sté INFRATECH de REVONNAS**
Devis accepté pour la somme forfaitaire de 11 960€ TTC.
- **LEVE TOPOGRAPHIQUE DE ROISSIAT : AUTORISATION DE SIGNER LE DEVIS SANS FORMALITE PREALABLE AVEC LA Sté AXIS CONSEILS de BOURG EN BRESSE**
Devis accepté pour la somme de 1883,70 € TTC.
-
- **DEPLACEMENT CANALISATION EAUX USEES TRAVERSANT LA PARCELLE DE M. GURET AVEC LA STE FONTENAT DE BOURG EN BRESSE**
Devis accepté pour la somme de 16 523.03 € TTC.

5. EMPRUNT 55 000 € POUR ACHAT MATERIEL d'occasion (sauf l'épareuse)

- . Tracteur SAM 75CV chargeur, gyrophare, visse polycarbonate, plaque lame à neige 25000€TTC
- . Camion MITSUBISCHI d'occasion, 1T200 de charge, 61000 km 15309€ TTC
- . Epareuse Géramak Net avec 2 pompes 9500€TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement établie par la Caisse d'Épargne de Rhône Alpes, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes un emprunt de la somme de 55 000 € (cinquante cinq mille euros) au taux de 2.84 % à échéances mensuelles dont le remboursement s'effectuera en 8 ans à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Le prêt sera versé au plus tard dans 3 mois. La commission d'engagement s'élève à 0 € .

Le Conseil Municipal approuve les conditions financières et donne autorisation à Madame le Maire de signer le contrat.

6. MODIFICATION DELIBERATION 1003-2602 D'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal, après constat d'une erreur sur les résultats du budget M49 et sur l'en-tête de la délibération, annule la précédente délibération et la remplace par celle-ci.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Madame MORNAY Mireille, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL DE COURMANGOUX 2009

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2008 | | 30 332.44 € | | 84 844.61 € | | 115 177.05 € |
| Opérations de l'exercice 2009 | 287 198.48 € | 361 486.78 € | 82 760.84 € | 91 483.45 € | 369 959.32 € | 452 970.23 € |
| | | 391 819.22 € | 82 760.84 € | 176 328.06 € | | 568 147.28 € |
| Résultat de l'exercice | | 74 288.30 € | | 8 722.61 € | | 83 010.91 € |
| TOTAUX | 287 198.48 € | 391 819.22 € | 82 760.84 € | 176 328.06 € | 369 959.32 € | 568 147.28 € |
| Résultats clôture | | 104 620.74 € | | 93 567.22 € | 0.00 € | 198 187.96 € |
| Restes à réaliser..... | | | 120 215.83 € | 7 946.81 € | 120 215.83 € | 7 946.81 € |
| TOTAUX CUMULES | 0.00 € | 104 620.74 € | 112 269.02 € | 101 514.03 € | 120 215.83 € | 206 134.77 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | | | 85 918.94 € |

CONCERNANT LE BUDGET ASSAINISSEMENT – M 49

| Libellé | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reportés | | 20 154.30 € | 30 280.87 € | | 30 280.87 € | 20 154.30 € |
| Opérations exercice | 29 897.30 € | 28 736.29 € | 23 915.16 € | 75 631.24 € | 53 812.46 € | 104 367.53 € |
| Résultat de l'exercice | 1 161.01 € | | 51 716.08 € | | 51 716.08 € | - € |
| TOTAUX | 29 897.30 € | | 54 196.03 € | 75 631.24 € | 84 093.33 € | 124 521.83 € |
| Résultats de clôture | | | | 21 435.21 € | € | 21 435.21 € |
| Restes à réaliser | | | 9 568.00 € | | 9 568.00 € | € |
| TOTAUX CUMULES | | | 9 568.00 € | 21 435.21 € | 9 568.00 € | 21 435.21 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 18 993.29 € | | 21 435.21 € | | 40 428.50 € |

- 2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. Inauguration du site Internet

Le site Internet a été mis en ligne le 4 mai 2010 ainsi que le forum. Dans ce site, une place particulière a été réservée au tourisme et à la culture. Il est une aide pour les démarches administratives et renseigne sur la vie municipale, la vie associative et la vie économique. Les curtimangiens ainsi que les personnes extérieures peuvent découvrir la géographie, l'histoire, le tourisme et la vie culturelle de la commune. Des liens nous relient à d'autres sites (administration, tourisme, communes voisines...).

Un forum a été mis en place. Il a été divisé en deux parties :

- forum discussions où chacun peut s'exprimer et dialoguer sur des sujets communaux
- forum petites annonces pour des échanges et des services à caractère non commercial.

Pour ceux qui n'ont pas d'équipement informatique, nous continuerons de les informer avec les panneaux d'affichage officiels, les bulletins municipaux et les bulletins d'information.

L'inauguration aura lieu mardi 15 juin 2010 à 19h à la mairie.

8. Versement au Fonds Solidarité Logement du Conseil Général

Une délibération est prise pour un versement de 0.30€ par habitant.

9. Collecte ordures ménagères : compétence Communauté de Communes

Il est décidé de ne pas remplacer les containers collectifs usagers, et de repasser au ramassage des ordures ménagères en porte à porte, comme le font la quasi-totalité des communes de la CCTER. Un plan détaillé du circuit a été demandé à l'entreprise chargée du ramassage, plan qui sera distribué dans chaque logement avec information de la nouvelle disposition. Les containers collectifs seront ensuite supprimés.

10. Questions diverses.

Autorisation est donnée au Président de l'association bouliste de Courmangoux de prendre un godet de sable à la carrière de Roissiat pour la réfection des jeux.

Fin de réunion à 22h30 - Prochaine réunion le vendredi 28 mai 2010.